

Envoi : 10/10/2017

Réception par le Préfet : 10/10/2017

Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-9-10-3

Séance du vendredi 6 octobre 2017

MISE A DISPOSITION AU BAILLEUR SOCIAL HABITATS DE HAUTE ALSACE DU LOGICIEL SOLIS DANS LE TRAITEMENT D'INFORMATIONS RELEVANT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

EXCUSES

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2015-8-10-3 du 11 septembre 2015 approuvant la convention type de mise à disposition du logiciel SOLIS dans le traitement d'informations relevant du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- Vu l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa séance du 29 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, sur la base de la convention type approuvée par délibération n° CP-2015-8-10-3 du 11 septembre 2015, la convention de mise à disposition du logiciel SOLIS au bailleur social HABITATS DE HAUTE ALSACE, jointe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Mme Catherine RAPP ne participe pas au débat, ni au vote en sa qualité de Présidente de HHA.